

REPORTAGE. "Trouver un mode de compensation" : dans les Yvelines, les mairies s'apprêtent elles aussi à se ser

Le projet de loi de finances 2025, débattu depuis lundi soir à l'Assemblée nationale, prévoit une baisse des dotations pour l'ensemble des collectivités locales. De quoi mettre encore plus en difficulté des maires déjà privés des revenus générés par la taxe d'habitation. Exemple dans une petite commune des Yvelines.



La mairie des Clayes-sous-Bois (Yvelines). (GOOGLE STREET VIEW)

Le maire des Clayes-sous-Bois, Philippe Guiguen, a fait le calcul : la baisse des remboursements de la TVA par l'État aux collectivités locales, à partir de janvier prochain, va faire perdre à sa commune 250 000 euros sur un budget de 32 millions d'euros. C'est la moitié de ce que Les Clayes-sous-bois, petite commune des Yvelines de moins de 18 000 habitants, consacrent à la rénovation de ses écoles. Alors que les députés ont débuté lundi 21 octobre au soir l'examen du projet de loi de finances, dans un contexte budgétaire compliqué, les mairies s'apprêtent à réduire la voilure.

Certains projets risquent donc de rester dans les cartons. *"On veut mettre l'accent sur des végétalisations de cours d'école. On est dans une période avec des problèmes liés au climat. Il se peut qu'avec 250 000 euros de moins, si nous avons prévu de faire deux cours d'école, nous n'en fassions qu'une, voire pas du tout."*

Pour contrer la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales l'an dernier, Philippe Guiguen a augmenté de près de 4% les impôts fonciers que seuls les propriétaires payent. La proposition de l'Association des maires de France de mettre en place une contribution universelle, un nouvel impôt local, ne le convainc qu'à moitié. *"Je partage cette notion de contribution universelle. Par contre, ça voudrait dire qu'il faut trouver un mode de compensation pour ne pas continuer à alourdir ceux qui payent déjà, aujourd'hui, une contribution importante."*

De "pourquoi pas" à "non"

Mais qu'en pensent les premiers concernés ? Les habitants des Clayes-sous-Bois sont partagés. *"Pourquoi pas, lâche cette retraitée résignée, s'il n'y a pas d'autre solution. Mais un tout-petit parce que nous, les retraités, on est déjà pas mal taxés. On fait partie des classes moyennes, donc au niveau des impositions, on est plein pot."* *"Ça se discute quand même, mais j'accepterai un nouvel impôt si on précise à quoi il sert"*, réagit cet autre retraité. *"C'est difficile à accepter quand même, contre une jeune femme. Lorsqu'on baisse les impôts, on n'a pas envie que ce soit de nouveau réévalué. Non ! Personnellement, je n'aimerais mieux pas."*

Plutôt qu'un impôt, le maire Divers droite, Philippe Guiguen, propose une autre solution. *"Je suis issu du monde de l'entreprise. Quand on avait une difficulté, on cherchait des ressources en baissant les dépenses. C'est aussi ce qu'il faut essayer de faire dans les collectivités en essayant d'être le plus efficient possible avec les dépenses publiques"*, recommande-t-il. C'est ce qu'il a appliqué dans sa commune depuis 2020 avec une réduction des dépenses de fonctionnement, notamment dans la restauration scolaire, en changeant, par exemple, de fournisseurs via des appels d'offres. Dix postes à la mairie ont aussi été supprimés lors de son arrivée.

par Franceinfo

